

Maître de sa vie et de ses biens

Prévenir l'exploitation financière

WEBINAIRE

Mouvement des caisses Desjardins. Tous droits réservés. V2021-09



 Desjardins

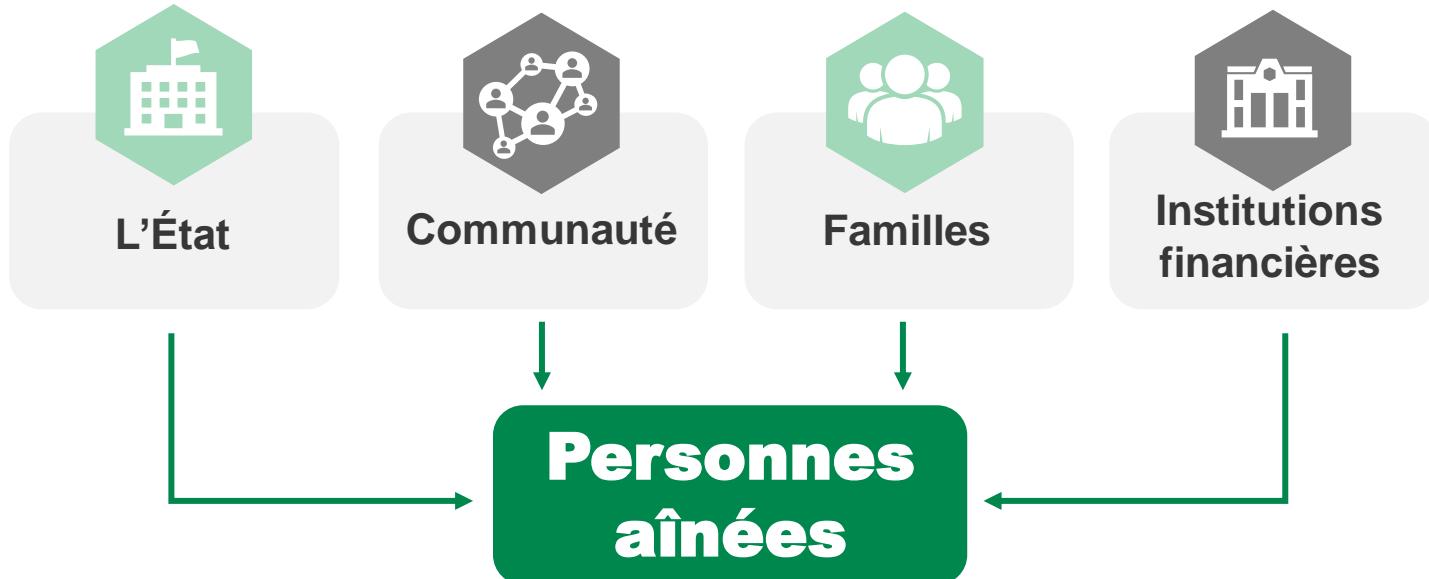
Bienvenue!





**S'outiller et se
prémunir contre
la fraude et
l'exploitation
financière**

La maltraitance | Enjeu de société



Ce qu'on aborde ensemble aujourd'hui

- 1** Maltraitance et exploitation financière
- 2** Situations éclairantes
- 3** Ce dont il faut se rappeler



1

Maltraitance et exploitation financière



Qu'est-ce que la maltraitance?



Définition de la maltraitance



Il y a maltraitance quand un geste singulier ou répétitif, ou un défaut d'action appropriée se produit dans une relation où il devrait y avoir de la **confiance** et cause, intentionnellement ou non, **du tort** ou de la détresse à une personne.



Conséquences de la maltraitance

➤ La personne craint d'être **humiliée ou blessée.**

➤ Elle craint d'être **abandonnée** ou de voir la relation prendre fin.

➤ Le tort causé à une personne peut avoir un impact immédiat à court et à long terme sur son bien-être global.

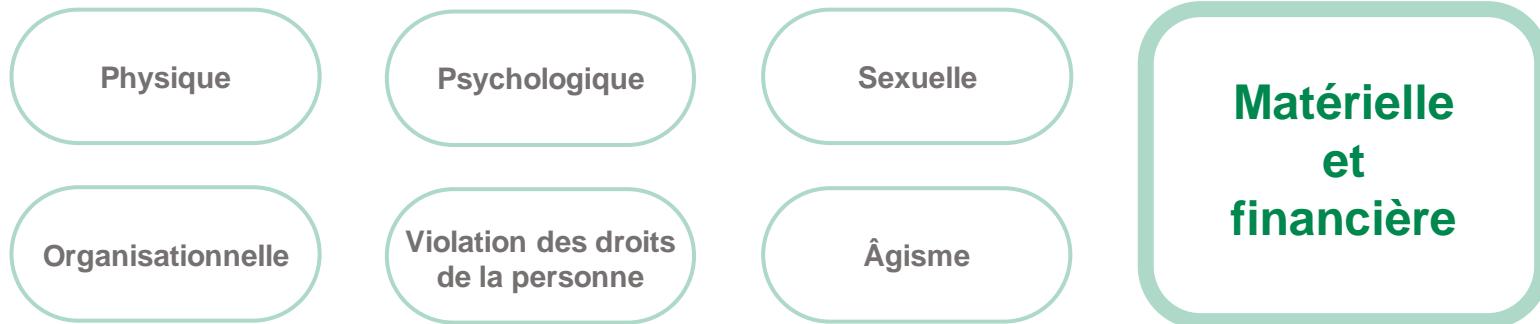
Qu'il soit intentionnel ou non

➤ Elle **croit de poser des questions** sur les décisions financières.

Conséquences de la maltraitance (suite)

- Elle n'est pas au courant de toutes les décisions financières prises en son nom.
- L'entourage peut en être également affecté.
- La répétition des gestes d'abus a toujours des effets importants.
- Elle menace l'autonomie de la personne.

Types et formes de maltraitance



Pour chacun de ces types, la maltraitance peut prendre deux formes :

Négligence

Malmener une personne ou la faire agir contre sa volonté, en employant la force ou l'intimidation.

Violence

Ne pas se soucier de la personne, par une absence d'action appropriée pour répondre à ses besoins.

Définition



Maltraitance matérielle et financière

Obtention ou utilisation frauduleuse, illégale, non autorisée ou malhonnête des biens ou des documents légaux, absence d'information ou mésinformation financière ou légale.



Certains types d'abus financier sont :

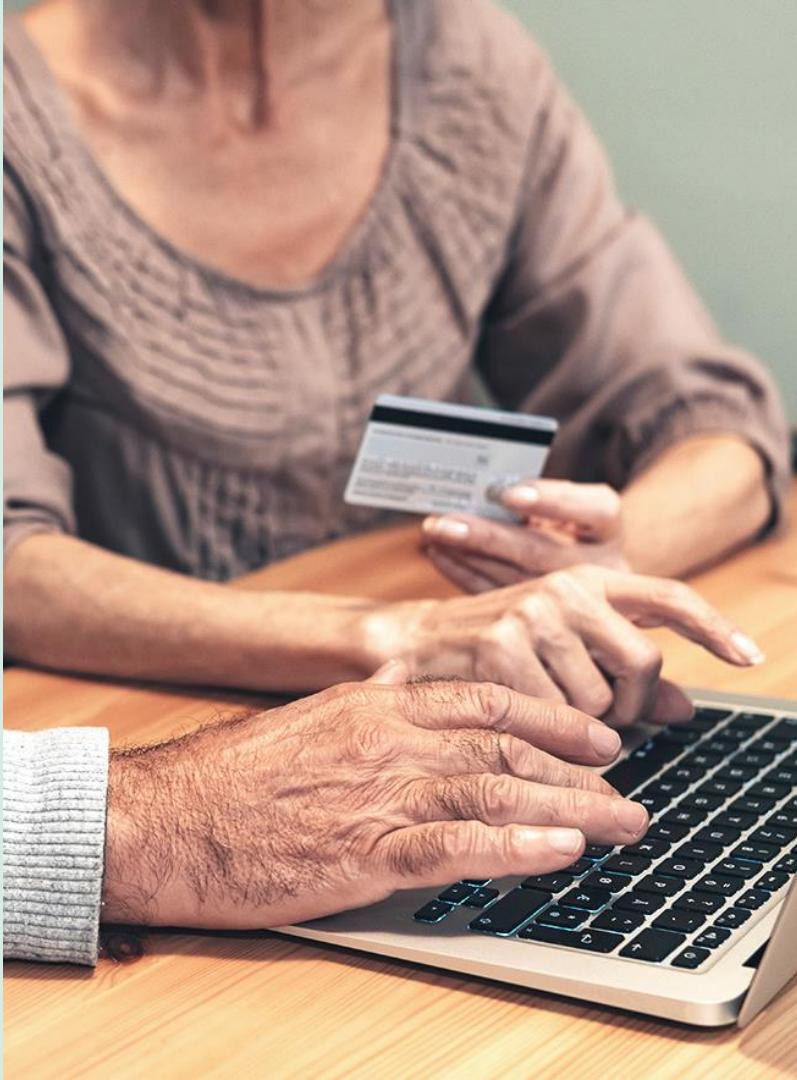


**Des cas de vol
ou de fraude**



**D'autres, sont
plus difficiles
à reconnaître**

Comment faîtes-vous?



C'est seulement en vérifiant les opérations dans son compte que l'on peut savoir ce qui se passe!



Livret de caisse



Relevé de compte papier ou en ligne



Au téléphone avec un agent du service AccèsD

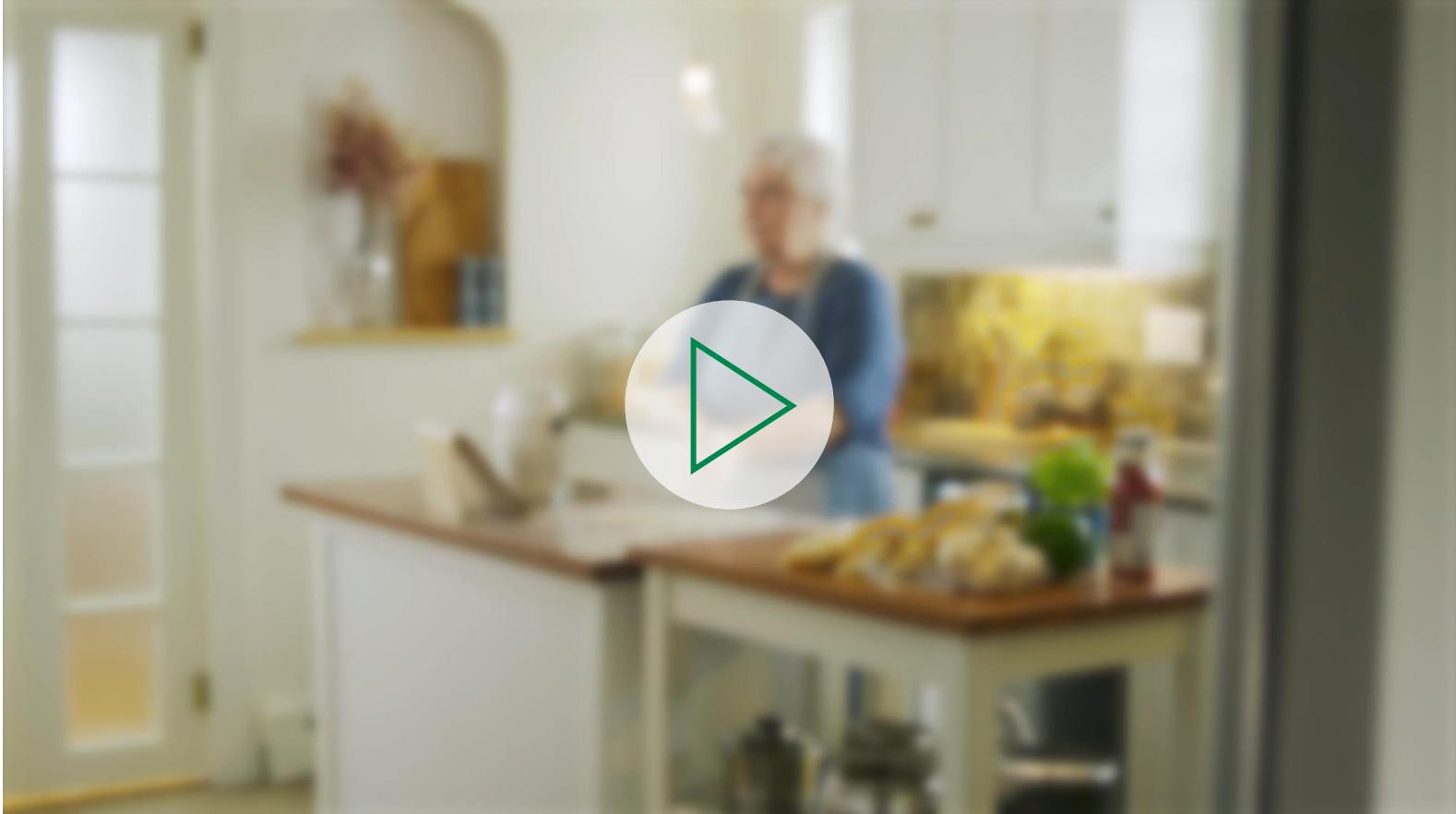
2

Situations éclairantes



1

Les commissions



Garder à l'esprit

Chaque personne a la responsabilité de ses cartes de débit ou de crédit.



Une carte et un NIP... C'est personnel!



Garder à l'esprit

Lorsqu'on se fait aider :

- Il faut trouver **une façon de faire sécuritaire.**



On doit toujours être en mesure
de décider de nos dépenses.

Garder à l'esprit

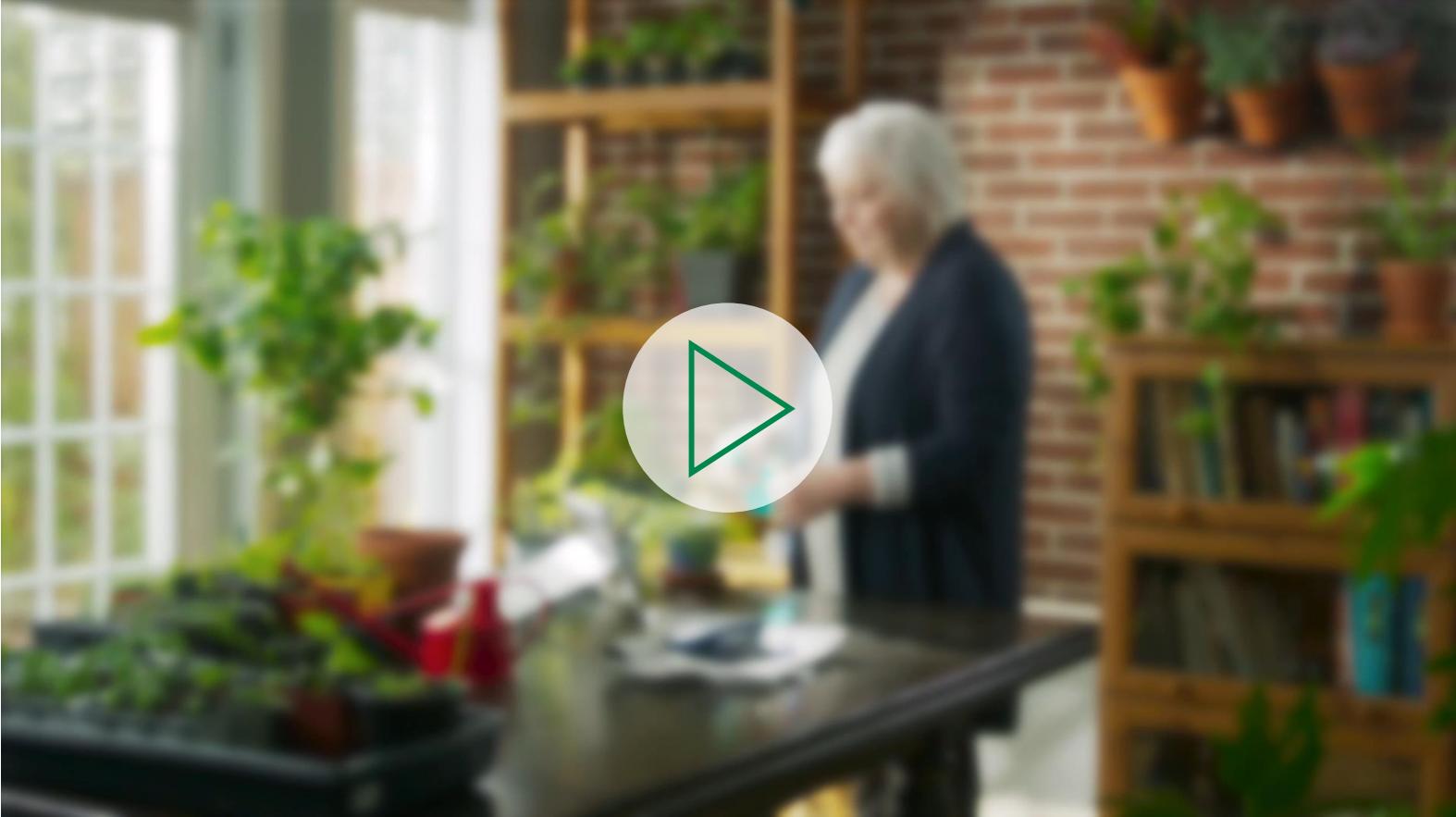
- Il faut prendre des précautions pour garder son **NIP secret**.
- Lorsqu'on constate que quelqu'un d'autre que soi-même connaît son NIP, **il faut le modifier!**



La vérification du relevé de compte est **essentielle!**

Le chalet

2



Garder à l'esprit

- La **relation de confiance** avec son procureur est essentielle.
- Être désigné comme procureur à un compte est une **responsabilité** et un **privilège** réservé à des situations particulières et exceptionnelles.



On doit toujours **pouvoir décider** même si on a un procureur.

Garder à l'esprit

Il faut s'assurer de :

- **Demeurer au courant et être en accord** avec les transactions effectuées à son compte et de l'état de ses finances.

La **procuration** peut être retirée lorsque :

- La relation de confiance avec son procureur s'est détériorée ou n'existe plus!
- La caisse constate une situation d'abus financier ou de fraude.



Avoir un procureur ne nous libère pas de nos responsabilités!

Bonnes pratiques

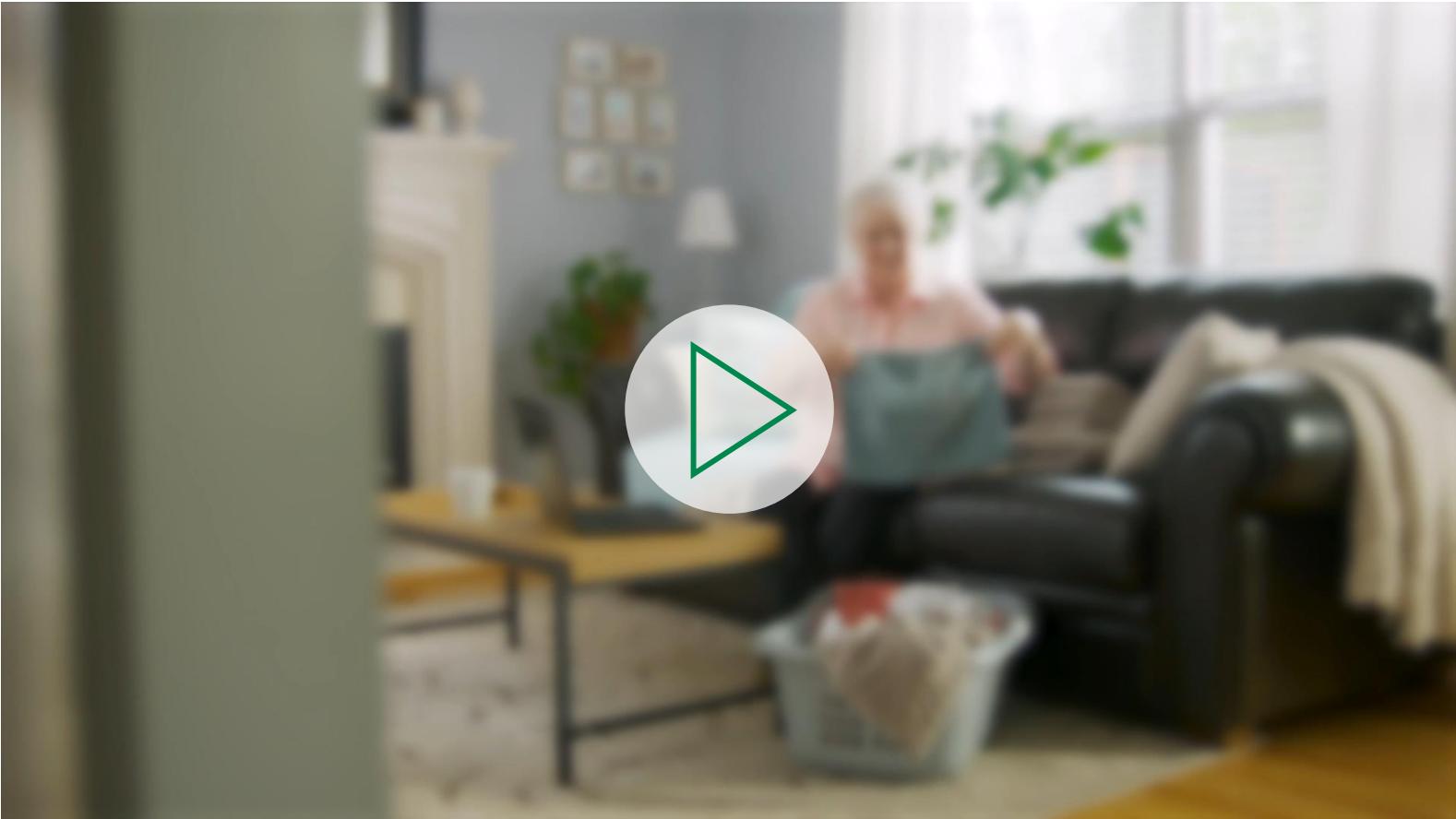
- **Préciser les engagements** du procureur.
- **Signaler toute irrégularité dans le compte** à sa caisse dès qu'on en prend connaissance.



Les membres sont de bons alliés pour vérifier leur compte et signaler toute irrégularité rapidement.

La famille

3



Garder à l'esprit

- Il est important de se sentir **libre** de prendre une **décision éclairée**.
- La réflexion et la **planification** sont des étapes importantes dans la **gestion de votre patrimoine** : il faut tenir compte de **l'impact financier et fiscal** de ses choix.



Un professionnel peut vous aider à mesurer
la portée de ces décisions.

Bonnes pratiques

Prendre des précautions est essentiel pour éviter tout malentendu :

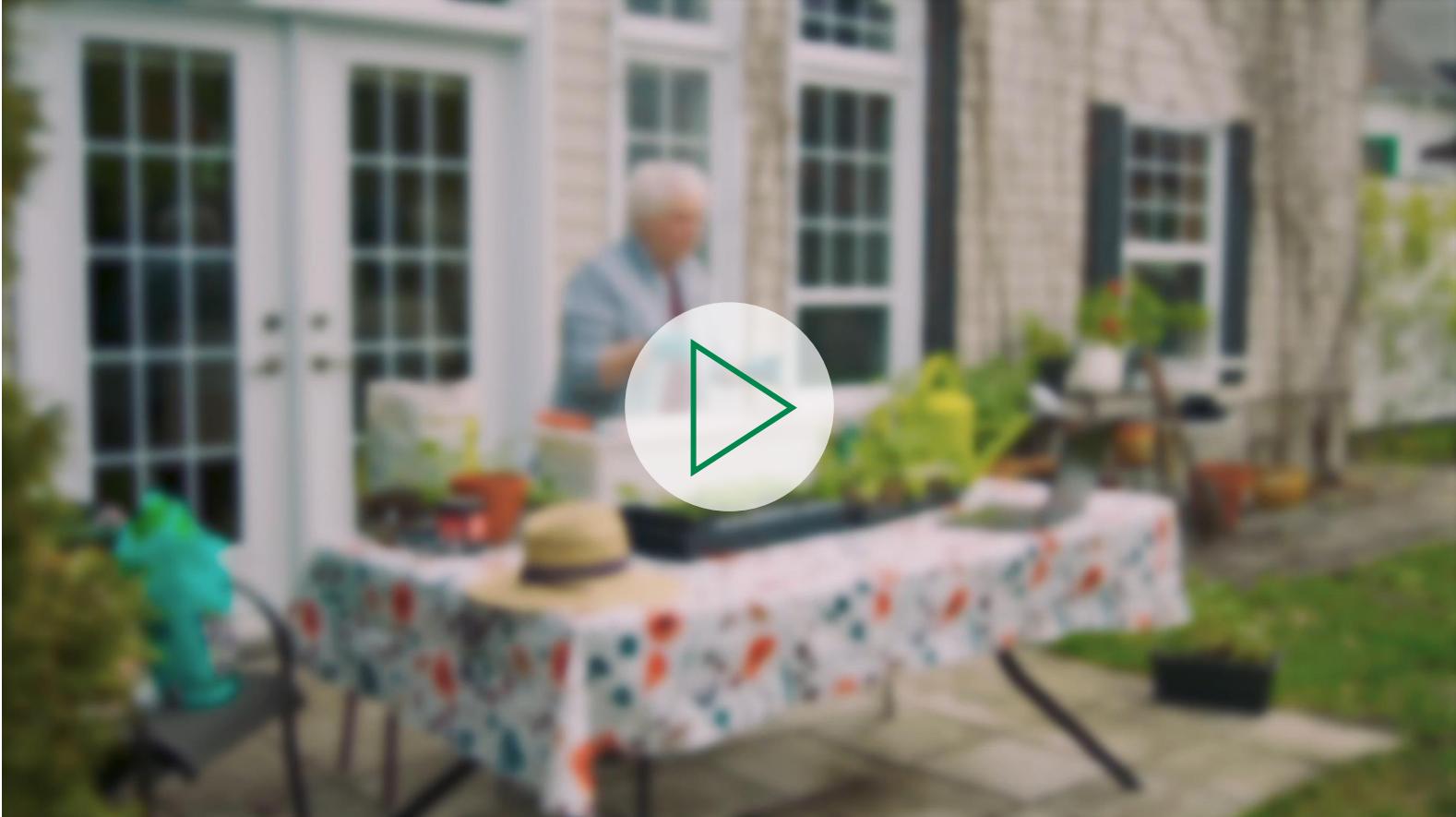
- Conclure une **entente écrite** pour « laisser des traces » et être clair sur les **volontés et l'engagement de chacun**.



Le consentement libre et éclairé de chacun est essentiel à tout engagement!

L'inconnu

4



Saviez-vous...



Le Centre antifraude du Canada rapporte qu'en 2020 :

- **899 plaintes** déposées;
- **620 victimes** des stratagèmes de rencontre;
- **18,5 millions \$** en pertes par ces mêmes victimes.

Garder à l'esprit

La plupart du temps, les proches et l'entourage font des commentaires et manifestent de l'inquiétude. Ils ont assez de **recul** pour considérer avec neutralité et objectivité une telle situation.



On peut toujours en **discuter confidentiellement** avec un conseiller à la caisse.

Garder à l'esprit



Toute sorte de situations, d'événements et d'information peuvent soulever des **doutes** :

1. Aucune **rencontre en personne** n'a pu se concrétiser
2. Vos **informations personnelles** suscitent l'intérêt
3. Divers **événements** malheureux et imprévus surgissent sans cesse **à répétition**
4. Des événements positifs donnent l'impression d'une véritable situation

Garder à l'esprit

Les demandes d'argent pressantes et urgentes vont en s'accroissant.



La pression de « l'urgence » est utilisée parce qu'elle limite le temps de réflexion.

Bonnes pratiques

Se questionner :

- tout ce qui se passe **a-t-il du sens?**

Réagir rapidement et signaler la fraude lorsqu'on est témoin ou victime d'une arnaque :

- ✓ la police et les institutions financières.

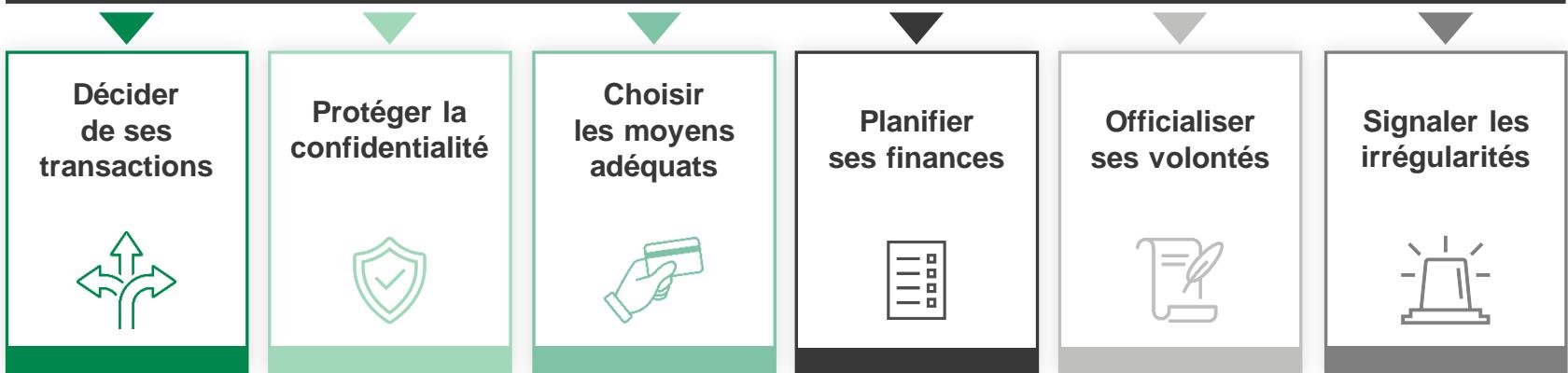


Des ressources sont disponibles pour les victimes.

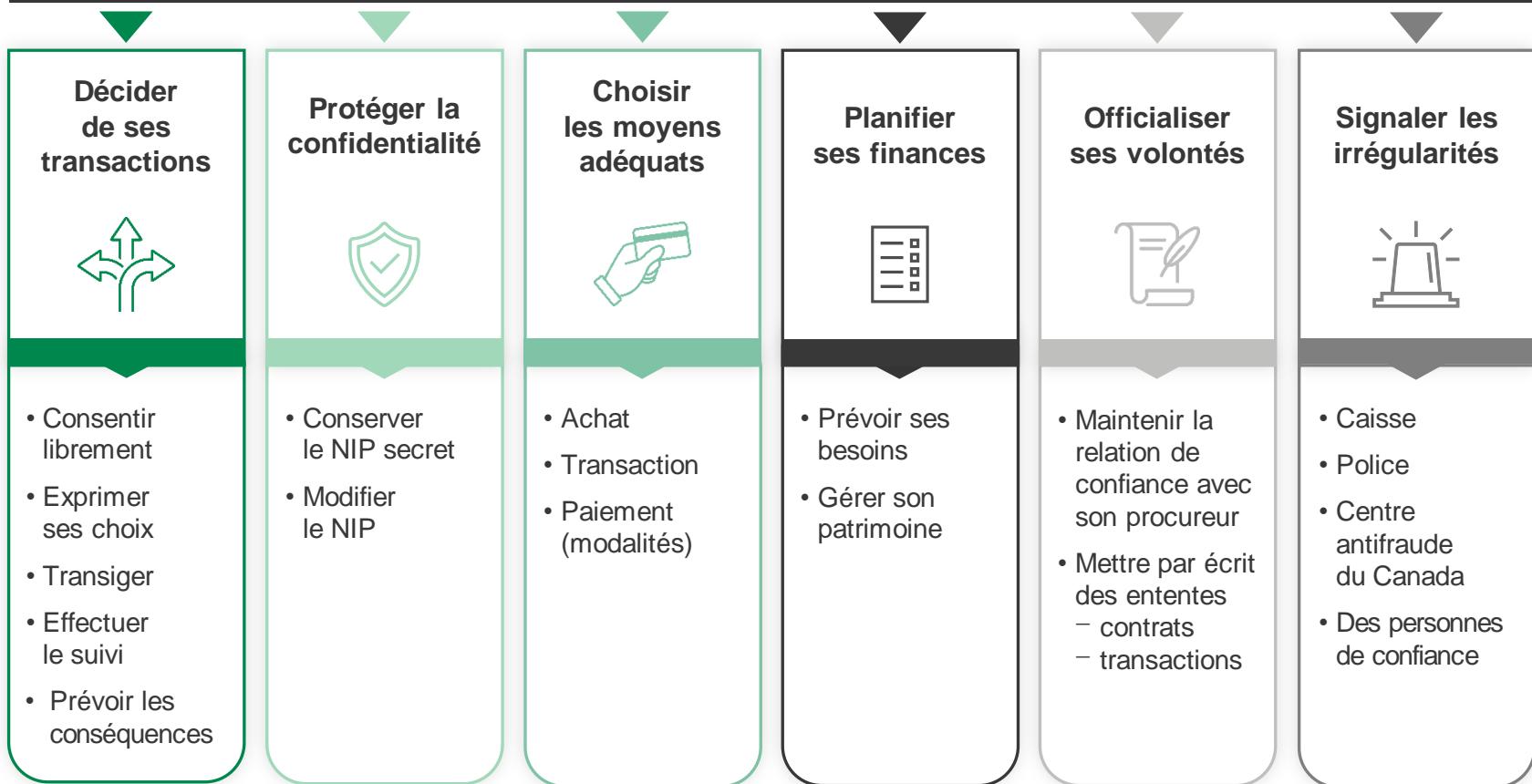
Récapitulons



Les responsabilités

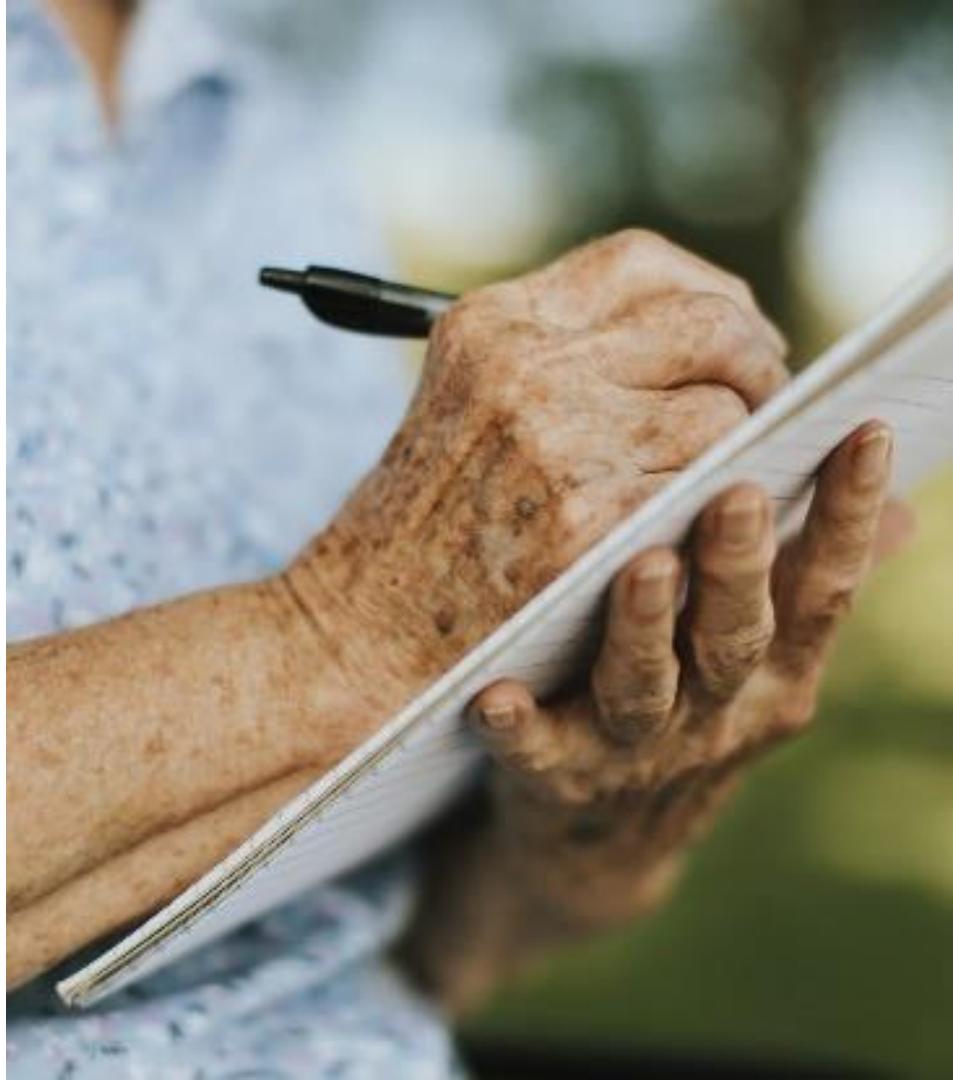


Les responsabilités



3

Ce dont il faut se rappeler





« J'ai toujours fait
ça de même! »

Ce dont il faut se rappeler...

Nos habitudes peuvent nous jouer des tours!

Ce dont il faut se rappeler...



Être attentif aux changements qui peuvent survenir :

- Incapacité physique ou cognitive
- Isolement ou « nouveaux amis »
- Sollicitations pour aider un proche :
membre de la famille, personne dans l'entourage,
personne soignante, nouvelle connaissance, etc.

Ressources de soutien

- Votre caisse ou le 1 800 CAISSES
- Une personne de confiance comme un parent, un ami, un travailleur social, un médecin ou un policier
- Un intervenant, comme la Ligne Aide Abus Aînés, 1 888 489-2287
- « 211 »
- « 811 »





Si vous êtes un membre de la famille proche

- Tentez de maintenir des liens étroits avec la personne aînée que vous accompagnez.
- Agissez dans l'intérêt de cette personne et le respect de ses droits, dont la confidentialité et le respect de la vie privée.

Pour conclure



**Merci
pour votre participation active!**

